



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 345

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 345 intitulé** « Règlement concernant l'utilisation et la préservation de l'eau potable ».

Ledit règlement a pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue d'économiser et de préserver la qualité et la quantité de la ressource provenant du Réseau de distribution d'eau potable de la Ville.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public/avis-public-entree-en-vigueur-reglement-345>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **13<sup>ième</sup>** jour du mois de **juin** de l'an **2025**.

*Geneviève Bonnichon, LL.B., notaire*  
*Greffière et directrice des affaires juridiques*